Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260519-DELIB20260512-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
12/05/2026

Affichage de la liste des délibérations :
26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/05/12 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JOUTES NAUTIQUES DE DINAN

Une habitante de Saint-Jouan de l'Isle, Mme FLEURY Maelyss, souhaite participer aux joutes nautiques de Dinan. L'équipe des joutes nautiques est composée de 8 femmes. Seule une est de Saint-Jouan de l'Isle, les autres sont de Plumaugat. La commune de Plumaugat subventionne déjà une équipe masculine. Mme FLEURY Maelyss nous demande donc si le conseil municipal est d'accord pour subventionner son équipe.

Pour participer aux joutes nautiques, l'équipe doit obtenir 400€ de fonds : 100€ de subvention de sa commune et 300€ de subventions par des entreprises.

Après délibérations, le conseil municipal décide et vote à l'unanimité :

- D'accorder la subvention de 100€ à l'équipe de Mme FLEURY Maelyss pour les joutes nautiques de Dinan
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor